

SYMOS

(Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



.....
Séance du 21 octobre 2024

Délibération n° CS2024-002

Objet : Election du président et des vice-présidents

• date de convocation : 8 octobre 2024

• nombre de conseillers en exercice : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un octobre à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Jean-Marc Léoutre, doyen du Comité syndical

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud	X			
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît	X			
Département	CHASSOT Aloïs		X	Olivier Thevenet	
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane		X	Béatrice Santais	
Département	FONTAINE Nathalie		X		Karine Dubonnet-Revol
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut	X			
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc	X			
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier	X			
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile	X			
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Vu le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents annexé au présent acte,

Vu les résultats du scrutin,

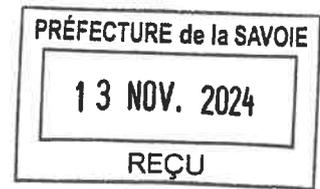
Le Comité syndical proclame et déclare installés :

- Thierry Repentin : président,
- Béatrice Santais : 1^e vice-présidente,
- Florian Maitre : 2^e vice-président,
- Aloïs Chassot : 3^e vice-président.

Le président doyen,
Jean-Marc Léoutre

Le président,
Thierry Repentin





PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DE L'OUEST SAVOYARD (SYMOS)

Nombre de membres en exercice : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un octobre à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Jean-Marc Léoutre, doyen du Comité syndical

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud	X			
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît	X			
Département	CHASSOT Aloïs		X	Olivier Thevenet	
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane		X	Béatrice Santais	
Département	FONTAINE Nathalie		X		Karine Dubonnet-Revol
Grand Chambéry	GOUYOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut	X			
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc	X			
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier	X			
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile	X			
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marc Léoutre, doyen de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.
Florian Maitre a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical.

2. Déroulement du scrutin

2.1. Règles applicables

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le SYMOS. Les assesseurs l'ont constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau. Ces bulletins et enveloppes ont été conservés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

2.2. Constitution du bureau

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs pour l'élection du président et des vice-présidents : Béatrice Santais et Olivier Rognard.

3. Élection du président

3.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, Jean-Marc Léoutre, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré 18 conseillers présents et 2 conseillers ayant donné pouvoir, et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2. Résultats

Sont enregistrées les candidatures de Thierry Repentin et Florian Maitre.

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 20 Votants : 20 Suffrages exprimés : 18 Votes blancs : 1 Votes nuls : 1 Abstentions : 0 Majorité absolue : 10	
	Nombre de suffrages obtenus
Thierry REPENTIN	10
Florian MAITRE	8

Thierry Repentin a été proclamé président et a été immédiatement installé.

4. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Thierry Repentin, élu président, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

4.1. Détermination du nombre de vice-présidents

En application de l'article 10 des statuts du SYMOS, le Comité syndical élit en son sein un Bureau composé d'un représentant pour chaque collectivité et établissement public membre et comprenant un président et trois vice-présidents.

4.2. Élection du 1^{er} vice-président

Est enregistrée la candidature de Béatrice Santais.

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 20 Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Votes blancs : 0 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 11	
	Nombre de suffrages obtenus
Béatrice SANTAIS	20

Béatrice Santais a été proclamée 1^{er} vice-présidente et a été immédiatement installée.

4.3. Élection du 2^e vice-président

Est enregistrée la candidature de Florian Maitre.

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 20 Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Votes blancs : 0 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 11	
	Nombre de suffrages obtenus
Florian MAITRE	20

Florian Maitre a été proclamé 2^e vice-président et a été immédiatement installé.

**SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'OUEST
SAVOYARD**

ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	REPENTIN Thierry	Président	10
Mme	SANTAIS Béatrice	Première vice-présidente	20
M.	MAITRE Florian	Deuxième vice-président	20
M.	CHASSOT Aloïs	Troisième vice-président	20

Fait à Chambéry, le 21 octobre 2024

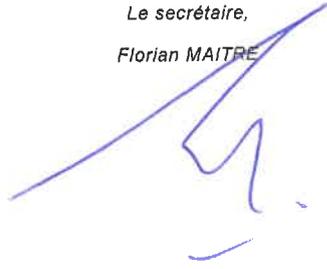
Le président,
Thierry REPENTIN



Le doyen de l'assemblée,
Jean-Marc LEOUTRE



Le secrétaire,
Florian MAITRE



Les assesseurs,

Béatrice SANTAIS



Olivier ROGNARD

